



# Livret d'accueil

## Malus Formation

### Accueil stagiaire

Vous venez d'intégrer le Centre de Formation Professionnelle MALUS.

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre période de formation.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de l'entreprise.





# Sommaire

<b>Présentation de l'entreprise .....</b>	<b>1</b>
<b>Les Formations .....</b>	<b>2</b>
Tous Permis .....	2
Marchandises et voyageurs .....	2
Titres Professionnels .....	3
CACES®.....	4
Risques et Sécurité.....	5
Sauveteur Secouriste du Travail : SST .....	6
Développement de compétences.....	6
Auto-école .....	7
<b>Organigramme .....</b>	<b>8</b>
<b>Informations pratiques .....</b>	<b>9</b>
Votre arrivée en formation .....	9
VOTRE RESPONSABLE DE FORMATION .....	9
VOTRE FORMATION .....	10
VOS OBLIGATIONS.....	10
<b>Le centre et vous.....</b>	<b>14</b>
<b>INFORMATION COVID .....</b>	<b>17</b>





## Présentation de l'entreprise

**Malus formation** est une entreprise familiale créée en 1960, elle est composée de 3 centres de formation répartis dans la région Centre ainsi que deux auto-écoles à Bourges. **MALUS** est, aujourd'hui, devenu un acteur majeur de la formation professionnelle qui répond aux besoins des entreprises et des particuliers dans le monde du transport, de la logistique, du BTP et de la sécurité.

Nos structures et notre matériel nouvelle génération répondent aux dernières normes technologiques et environnementales. Nos conseillers et notre équipe pédagogique sont spécialisés dans leur domaine pour être à votre écoute et vous apporter des solutions immédiates.

La qualité est notre première préoccupation, c'est pourquoi les centres de formation professionnelles **MALUS** s'appuient sur une équipe de formateurs en CDI, du matériel en adéquation avec l'environnement professionnel et des centres de formations dotés de plateaux techniques qui permettent aux stagiaires d'évoluer dans les meilleures conditions.

Au-delà de notre démarche qualité interne stricte, tant administrative qu'exécutive, nous avons mis en place une normalisation inter-sites, ainsi qu'une double démarche qualité reconnue : les labels et QUALIOPI.



### BOURGES

ZAC de Beaulieu, Rue Louis Béchereau, 18000 Bourges



### CHATEAUROUX

ZAC de Grandéols, 740 rue Louis Malbête, 36130 Déols



### ORLEANS

ZA des Pierrelets, 35 avenue des Pierrelets, 45380 Chaingy





# Les Formations

## Tous Permis

### PERMIS B96

La formation **B96** permet de tracter une remorque dont le poids total autorisé en charge ou PTAC est supérieur à 750 kg et ne dépasse pas 3,5 tonnes, tandis que la somme des PTAC du véhicule et de la remorque n'excède pas 4,25 tonnes. Ainsi, le **permis B96** permet de tracter des bateaux ou encore des vans à chevaux.

### PERMIS BE

Le **permis BE** permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg sans dépasser 3 500 kg si la somme des PTAC de l'ensemble (voiture + remorque) dépasse 4 250 kg.

### PERMIS C

Le **permis C** autorise la conduite des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

### PERMIS CE

Toute personne souhaitant accéder à la conduite d'un véhicule de transport de marchandises de la catégorie C attelé à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC\* dépasse 3.5 Tonnes

### PERMIS D

Le **permis D** autorise la conduite de véhicules de transport en commun de plus de 9 places assises, conducteur compris.

### ECO CONDUITE

Conduite économique dite rationnelle assistée par ordinateur (Véhicules légers et lourds).

## Marchandises et voyageurs

### FIMO

Concerne toutes les personnes utilisant un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC, pour exercer le métier de conducteur de transport routier de marchandises ou de voyageurs.

### FCO

Concerne toutes les personnes utilisant un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC, qui exercent le métier de conducteur de transport routier de marchandises ou de





voyageurs, afin d'actualiser leurs connaissances et leurs pratiques en matière de sécurité de réglementation professionnelle.

## PASSERELLES

Permet aux conducteurs ayant obtenu une qualification initiale de conducteur de transport de marchandises, d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs et inversement.

## TAXI/FCCT/MOBILITE

**Capacité taxi** : maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs et de gestion du conducteur taxi.

**FCCT** : actualisation des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

**Mobilité** : conducteur de taxi ayant 2 ans d'activité et souhaitant exercer son activité dans un autre département que celui d'obtention du diplôme.

## Titres Professionnels

### CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

Permet de réaliser des transports de marchandises sur des véhicules de catégorie C.

### CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS LES VEHICULES

Permet de travailler dans le transport comme conducteur de marchandises sur véhicules articulés.

### CONDUCTEUR TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

Permet d'être qualifié comme conducteur de voyageurs.

### ECSR (enseignants de la conduite et de la sécurité routière)

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

### CCS (certificat complémentaire de spécialisation) :

Moto assurer la formation pour enseigner des formations moto et 2 roues.

Groupe lourd assurer la formation pour dispenser la formation aux permis groupe lourd BE et B96.





## **CACES®**

### **CACES® R 483**

Grues mobiles de catégories A et B.

### **CACES® R 484**

Ponts roulants et portiques de catégories 1 et 2.

### **CACES® R485**

Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant de catégories 1 et 2.

### **CACES® R 482**

Engins de chantier de catégories A à G.

### **CACES® R 489**

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 1A à 7.

### **CACES® R 487**

Grues à tour de catégories 1 à 3.

### **CACES® R 486**

Plateformes élévatrices mobiles de personnel de groupes A, B et C.

### **CACES® R 490**

Grues de chargement.





## Risques et Sécurité

### **SECURITE INCENDIE / MANIPULATION DES EXTINCTEURS**

Acquérir les premières connaissances théoriques et pratiques dans l'utilisation des matériels d'extinction des différents types d'incendies.

Savoir évacuer les lieux.

### **PORT DU HARNAIS/TRAVAIL EN HAUTEUR**

Acquérir les connaissances et les savoir-faire afin de travailler en hauteur en toute sécurité.

### **GESTES ET POSTURES**

Être capable de manutentionner des charges inertes en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

### **AUDIT/CERTIFICATIONS**

Evaluer de façon objective la situation d'une structure.

Accompagner les démarches Qualités ou ISO.

### **HABILITATION ELECTRIQUE**

Sensibilisation aux risques électriques en fonction de l'emploi pratiqué.

Un agent d'entretien sera obligatoirement habilité pour pénétrer un local dans lequel se tient le tableau électrique.







## Sauveteur secouriste du travail : SST

Acquérir les connaissances pour devenir un acteur de la prévention en entreprise. Savoir comment détecter un danger, réagir en conséquence, connaître le rôle du SST dans la prévention.

Acquérir les connaissances essentielles théoriques et pratiques pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence afin de secourir ou protéger toute personne au sein de l'entreprise.

Permettre d'attendre l'arrivée des secours médicaux dans des conditions de sécurité pour la victime.

## Développement de compétences

### **FORMATION INFORMATIQUE**

Savoir créer, modifier, et gérer un document avec la solution Office Microsoft, Open ou un autre logiciel métier.

### **MANAGEMENT**

Acquérir les techniques managériales.

Construire une cohésion d'équipe.

Gérer les situations délicates.

Développer une aisance relationnelle.

### **AMELIORATION CONTINUE**

Être capable de résoudre un problème en groupe en analysant les causes.

### **FORMATION FORMATEUR**

Devenir formatrice/eur, être capable de transmettre le savoir, captiver l'auditoire, avec la pédagogie nécessaire et maîtrise de l'animation.







## Auto-école

### **PERMIS B**

Formation au permis de conduire permettant dès 18 ans la conduite d'une voiture et d'une voiture avec remorque si le PTAC ne dépasse pas 750 kg (pour la remorque).

### **PERMIS MOTO**

125 m3, Formation 125, Permis A2, Permis A2 en A.

### **PERMIS AM**

La formation AM permet la conduite inférieure à 50 m3 d'une puissance inférieure à 4 kW et d'une vitesse maximale de 45km/h.

### **RECUPERATION DE POINTS**

Le stage permet de récupérer 4 points au maximum dans la limite des 12 points ou 6 points en permis probatoires sauf cas de stage obligatoire par le tribunal.

### **REMISE A NIVEAU**

La formation de remise à niveau permet d'informer, d'analyser et de redonner confiance aux conducteurs souhaitant rester mobil le plus longtemps possible.

### **TEST PSYCHOTECHNIQUE**

Entretien d'une durée de 45 minutes avec la présence d'un psychologue afin de valider l'aptitude à la conduite d'un véhicule.





# Organigramme

**Déborah  
DINOCHEAU**

*Présidente*

**Davy  
HENRY**

*Directeur*

**Nicolas G.**

*Coordinateur général*

**Sylvie B.**

*Comptable*

**Aurélie C.**

*Assistante administrative*

**CFP MALUS 18**

Bourges

**CFP MALUS 36**

Châteauroux

**CFP MALUS 45**

Orléans

SERVICE  
**Transport**

Marie-Noëlle

Cécile

SERVICE  
**CACES®**  
**Sécurité**

Florence

Sandrine

SERVICE  
**Transport**

Sandra  
*Coordinatrice  
CFP 36*

SERVICE  
**CACES®**  
**Sécurité**

Aurélie

SERVICE  
**Transport**

Marine

SERVICE  
**CACES®**  
**Sécurité**

Vincent  
*Coordinateur  
CFP 45*





# Informations pratiques

## Votre arrivée en formation

### VOTRE RESPONSABLE DE FORMATION

#### **Site de Bourges**

Marie-Noëlle et Cécile pour les formations TRANSPORT

Ou Tél : 02 36 71 98 20 ou 02 36 71 98 21

Florence et Sandrine pour les formations CACES® et sécurité

Tél : 02 36 71 98 22 ou 02 36 71 98 23

Horaires du bureau : du lundi au vendredi de 8h à 12h & de 13h30 à 17h30

#### **Site de Châteauroux**

Sandra pour les formations TRANSPORT Tél : 02 36 71 98 27

Ou Aurélie pour les formations CACES® Tél : 02 36 71 98 28

Horaires du bureau : du lundi au vendredi de 8h à 12h & de 14h à 17h

#### **Site d'Orléans**

Marine pour les formations TRANSPORT Tél : 02 36 71 98 29

Ou Vincent pour les formations CACES® Tél : 02 36 71 98 77

Horaires du bureau : du lundi au vendredi de 8h à 12h & de 14h à 17h





## VOTRE FORMATION

Vous intégrez notre entreprise pour une formation, les dates et la durée de stage sont rappelées dans votre convocation ci-jointe.

Vos heures de formations : 8H00 - 12H00 13h30-16h30

Les horaires peuvent être aménagées en fonction des besoins spécifiques de la formation et/ou conditions météorologiques.

## VOS OBLIGATIONS

### LES OBLIGATIONS LIEES A LA CONVENTION DE STAGE

---

- Respecter les confrères ainsi que le personnel CFP MALUS
- Respecter le règlement intérieur

### LA SECURITE

---

- Les règles de circulation et de stationnement





- Comportement à tenir en cas d'incendie ou d'accident :

Informez votre formateur et/ou Mme Déborah DINOCHÉAU.

- Les documents d'information sur les différents risques :

Plusieurs documents sont à votre disposition pour vous informer des différents risques :

- Le règlement intérieur vous rappelle vos obligations en matière de sécurité

- Les contacts « sécurité » dans l'entreprise

Déborah DINOCHÉAU, Présidente





## **REGLEMENT INTERIEUR - Articles L 6352-3 - L. 6352-4 du code du travail**

Malus Formation est un établissement privé d'enseignement de la conduite et de la sécurité. Les élèves y sont admis pour poursuivre leur formation dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, tout est mis en œuvre au sein du centre de formation pour favoriser l'équilibre personnel, la socialisation, le développement de l'esprit d'initiative et du sens de la responsabilité. Cela suppose que chaque élève fournisse le travail personnel demandé nécessaire à la réussite de son projet, respecte un certain nombre de règles destinées à permettre un climat favorable au travail fasse, preuve de tolérance et de respect à l'égard d'autrui, participe dans la mesure de ses possibilités à la vie de l'établissement. Les droits et les devoirs des élèves sont développés ci-après dans le règlement intérieur de l'établissement.

## **REGLES CONCERNANT LE TRAVAIL - Articles R 6352-1 à R. 6352-15 du code du travail**

### **A) RYTHMES**

Les heures de cours pour chaque formation seront données par le formateur à chaque entrée en stage et pourront être modifiées selon les besoins. La présence des élèves en cours est obligatoire. Chaque demi-journée de travail aura une pause de 15 minutes chacune. Pendant les pauses, les élèves ne sont pas autorisés à quitter le site de formation.

### **B) RESPECT DU TRAVAIL DES AUTRES ELEVES**

En cours, le travail n'est efficace que dans le silence. Pas de déplacement pendant les cours.

### **C) ASSIDUITE ET EXACTITUDE**

L'élève est soumis aux horaires définis par l'emploi du temps de l'établissement (collectif ou individuel). L'assiduité est exigée pour tous les cours pendant toute la durée de la formation. Des absences répétées annulent la garantie pour les formations permis Poids Lourds.

### **D) SUIVI DU TRAVAIL**

L'élève a le droit à des informations précises et régulières sur sa progression. Les observations et les notes lui sont communiquées par ses formateurs. Il est responsable de leur transcription sur son carnet de formation et doit permettre la circulation des informations entre les différents formateurs.

### **E) RETARDS OU ABSENCES**

Chaque retard doit faire l'objet d'un bulletin de retard émis par le formateur lors de l'entrée en cours. 2 retards ou absences font l'objet d'un avertissement avec une copie envoyée à votre employeur et/ou financeur(s) du stage. Le 2<sup>ème</sup> avertissement entraîne le renvoi.





## F) TENUE

Elle doit être décente, les vêtements doivent être appropriés aux enseignements et activités dispensés. Vêtements et accessoires de sécurité sont obligatoires suivant la nature de l'enseignement.

## G) ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Le cadre de vie contribuant à l'épanouissement et à la réussite de chacun, il convient de respecter les locaux et le matériel et les dépendances.

Il est strictement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool dans les locaux ainsi que sur les sites d'exercice, de fumer dans l'ensemble des locaux et véhicules du Centre de Formation Malus, de consommer des boissons et prendre ses repas dans les salles de cours, d'amener des cafetières.

Chaque portable des élèves devra être éteint pendant les cours.

## H) SECURITE DES ELEVES ET DE LEURS BIENS

Le centre de formation n'est pas responsable des vols et des dégradations des objets, des valeurs, des véhicules, ...

La circulation des engins à deux roues, à quatre roues est strictement interdit sur les pistes, seulement pour se garer à l'endroit réservé suivant les instructions des formateurs. En cas d'accident, les règles élémentaires de secourisme seront respectées (Protéger, Alerter, Secourir). Pour l'accès et la sortie de la piste située ruelle des Gâts, la vitesse est limitée à 30 km/h.

## I) PARTICIPATION DES ELEVES A LA VIE DU CENTRE DE FORMATION

Le délégué et le sous-délégué sont élus selon les modalités fixées à l'article R 6352-11 du code du travail. Ils sont les porte-parole reconnus du groupe auprès des formateurs et de la direction. Il communiquent à leurs camarades les informations dont ils disposent :

- les modalités générales de l'organisation du travail des élèves
- tenir la feuille de présence et des absences
- respecter les décisions du responsable pédagogique

## J) SANCTIONS - ARTICLES R 6352-3 À R. 6352-8 DU CODE DU TRAVAIL

Les manquements des élèves à leurs responsabilités entraîneront, selon la gravité :

- l'avertissement
- la réparation s'il y a eu des dommages matériels
- la facturation concernant les réparations ou remplacement du matériel

Le manquement grave au règlement intérieur peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du centre de formation.

## K) ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à donner sa situation professionnelle à la fin de sa formation, à 3 mois et à 6 mois.



### AUTO-ÉCOLE MARRONNIERS

23 rue de Sarrebourg  
18000 Bourges

☎ 02 48 20 02 69



### AUTO-ÉCOLE BAFFIER

135 rue Jean Baffier  
18000 Bourges

☎ 02 36 24 80 74



### BOURGES

ZAC de Beaulieu  
Rue Louis Béchereau  
18000 Bourges

☎ 02 48 21 12 93



### CHÂTEAUX

ZAC de Grandéols  
740 rue Louis Malbête  
36130 Déols

☎ 02 54 22 23 33



### ORLÉANS

ZA des Pierrelets  
35 av. des Pierrelets  
45380 Chaingy

☎ 02 38 84 44 44







## Le centre et vous

### SITES DE FORMATIONS

---

Des locaux modernes et cohérents avec l'activité, chaque bâtiment correspond aux formations y étant dispensées : locaux climatisés avec des salles détente permettant aux stagiaires de déjeuner sur place lors des pauses repas mais également d'y prendre des collations avec la mise à disposition de distributeurs. Malus Formation / Auto-école, c'est la mise à disposition pour les élèves des meilleurs moyens techniques et matériels pour la réussite de chaque formation. Les locaux sont régulièrement contrôlés afin de correspondre aux attentes de chacun.

Malus c'est également des locaux et une flotte de véhicules récents équipés des dernières technologies de conduite et adaptés à chaque formation.

14 pistes privées sont disponibles pour l'entraînement de permis groupe lourd ou auto-école. Des terrains exclusivement réservés aux formations de travaux publics, des grands entrepôts de formation équipés pour les formations cariste, nacelle, grue et préparateur de commande.

### VOS CONDITIONS DE FORMATION

---

- Stationnement  
Un parking gratuit est mis à disposition incluant des places dédiées aux personnes à mobilité réduite.
  
- Restauration  
Le centre comprend une salle détente avec la possibilité de réchauffer votre repas sur place ainsi que de prendre votre pause déjeunée.
  
- Services de proximité



Bourges



Restaurants



Hotels



Déols



Restaurants

Hotels



Chaingy



Café de la place



Relais du Fourneau

Restaurants

Hotels





## ABSENCES ET RETARDS

---

Toute absence doit être justifiée. Quelle qu'en soit la cause, vous devez en informer le Centre de Formation dans les plus brefs délais.

Tout retard peut donner lieu à l'exclusion de la formation.

## SUIVI DU STAGIAIRE

---

Afin de valider la formation, le stagiaire se doit de signer les feuilles d'émargements à sa charge.

## HANDICAP

---

Si vous souhaitez nous informer d'un handicap ou d'une adaptation nécessaire pour le bon déroulement de votre formation, notre référent handicap est disponible avant et pendant la formation afin de répondre à vos interrogations et vous permettre l'accès à une formation adaptée.

Déborah DINOCHÉAU : 06 49 56 89 89 ou par mail  
[deborah.dinocheau@malus-formation.fr](mailto:deborah.dinocheau@malus-formation.fr)

## FORMATION

---

Avant l'entrée en formation, vous avez bénéficié d'un entretien avec l'une de nos conseillères en formation afin de déterminer vos besoins. Merci de bien vouloir vérifier votre convocation avant l'entrée en formation pour être sûr de l'adéquation entre la formation et vos attentes.

Lors de l'entrée en formation un test de positionnement vous sera proposé afin d'individualiser votre formation et adapter notre parcours pédagogique.

Si vous avez un doute sur l'adéquation de la formation et votre projet professionnel n'hésitez pas à contacter nos conseillers en formation.





# INFORMATION COVID – Protocole complet disponible sur notre site internet

## RAPPELS IMPORTANTS



### SYMPTÔMES

Il est important de rappeler que tout élève présentant un des symptômes ne devra pas se déplacer.

Les principaux symptômes sont :

- Fièvre
- Toux
- Fatigue
- Difficultés respiratoires / étouffements
- Maux de tête
- Perte de goût et de l'odorat
- Maux de gorge
- Courbatures
- Parfois diarrhées

La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours.



### PORT DU MASQUE

Le port d'un masque de protection est indéniable. Cependant, dès lors que l'acquisition des masques chirurgicaux reste difficile ou réservée au personnel soignant, les masques « alternatifs » (en tissu) doivent être admis et peuvent suffire dès lors que ces masques sont conformes à la lutte contre le covid-1 et que la distanciation sociale est respectée.



### LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains doit se faire autant que possible à l'eau et au savon, le recours au gel ou à une solution hydroalcoolique doit être une alternative.



### AÉRATION DES SALLES ET VÉHICULES (VOITURES, CAMION, AUTOCARS)

Important de renouveler l'air, dans l'habitacle du véhicule (voiture, camion...) entre chaque élève ou candidat, par conséquent bien aérer le véhicule pendant le nettoyage des commandes, volant, etc. en ouvrant les portières et abaissant les vitres, et pendant les phases de circulation.



### CLIMATISATION

L'usage de la climatisation n'est pas conseillé car l'air n'est pas renouvelé (circuit fermé). Il est préférable de circuler avec un véhicule dont les vitres sont baissées assurant ainsi une aération optimale, ainsi que d'aérer les salles de cours tant que possible.

## AFIN DE BIEN VOUS ACCUEILLIR SUR NOS SITES



### DISTANCIATION ENTRE STAGIAIRES

- Réorganisation des salles de cours (1 par table) et distanciation avec le formateur.



### MISE EN PLACE DE DISTRIBUTEURS DE GEL HYDROALCOOLIQUE AUTOMATIQUES À L'ENTRÉE DE CHAQUE SITE

- En alternative au lavage des mains, possible dans les différents sanitaires.



### FERMETURE DE LA SALLE DÉTENTE ET DE DÉJEUNER AU PUBLIC

- Mise à disposition des distributeurs de boissons à l'extérieur



### PAUSE DE 10 MIN MAXI !

- 1 salle à la fois à partir de 9h30 pour la salle 1 puis 9h40 salle 2, etc.



### MISE EN PLACE D'UN DISTRIBUTEUR DE SOLUTION DÉSINFECTANTE CHAQUE SANITAIRE



**Malus vous souhaite une excellente formation**



**L'expérience qui fait la différence.**

